

La République du Centre, 31 mai 2011

LA SOURCE ■ La baisse attendue des taxes foncière et d'habitation n'a pas eu lieu
Le sénateur écrit au ministre

Un jugement du tribunal administratif, fin décembre 2009, avait dû se traduire par une baisse de 8 % des impôts locaux, explique Jean-Pierre Sauter.

Jean-Pierre Sauter, sénateur (PS) du Loiret a, de nouveau, interpellé le gouvernement au sujet de l'injustice fiscale dont sont victimes, selon son analyse, les Socialistes. Le 30 décembre 2009, le tribunal administratif avait estimé « exagéré » le coefficient de situation générale « affecté aux immeubles d'un certain nombre de requérants » et préconisé de le porter à 4/10. Cette décision aurait dû se traduire par une baisse de 8 % certains de la taxe foncière et de la taxe d'habitation. Tel n'est pas le cas, explique Jean-Pierre Sauter, qui, alors



SOURCES. Jean-Pierre Sauter (dans sa maison de la Source) dit vouloir mettre fin aux injustices dont souffrent, selon lui, les habitants du quartier.

qu'une pétition circule dans le quartier, a, le 8 mars, posé une question écrite au ministre du Budget, François Baroin. Réponse de ce dernier : « La variation des valeurs locatives des locaux concernés (...) est mise sous surveillance dans l'attente de nouvelles modifications, qui pourraient (...) permettre de reconsidérer (...) le niveau de taxation. »

Jean-Pierre Sauter considère cette réponse insatisfaisante. Il demande au ministre « quelles directives il compte prendre afin de mettre concrètement en œuvre cette surveillance et, par ailleurs, quelles initiatives il compte appliquer pour avoir la clause relative à la variation de plus d'un dixième de la valeur locative. Il veut mettre fin aux injustices qu'elle entraîne. » ■